ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION FES-MEKNÈS
PROVINCE DE SEFROU
COMMUNE AIN CHEGGAG
communeainchegag@gmail.com

# AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° BCCAC16/2026

La commune d'Ain Cheggag procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics du 08 mars 2023.

**Objet de la prestation** : Études techniques et suivi des travaux d'aménagement des pistes en tout-venant aux différents douars de la commune Ain Cheggag.

**Consistance de la prestation** :

| N° | Désignation | Caractéristiques et spécifications | Unité | Quantité |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Étude technique des pistes dont la longueur totale est approximativement égale à 7500 mètres linéaires | • Etude définition<br>• Établissement du plan de situation général du projet avec repérage des pistes et localisation des douars concernés<br>• Tracé en plan, Profil en long, profil en travers, Note de calculs, l'avant métré, Estimation total du projet, détails des ouvrages de traversés dans le cas échéant, Rapport de présentation<br>• Préparation du dossier d'appel d'offres comprenant : RC, CPS, Bordereau des Prix, Estimation...)<br>• Établissement d'un album photographique illustrant l'état actuel des sites et pistes concernées ;<br><br>(3 copies format papier + 1 format électronique) | FT | 1 |
| 2 | Suivi et contrôle des travaux | • Participation aux réunions de chantier selon la fréquence fixée par le maître d'ouvrage.<br>• Contrôle de la conformité des travaux.<br>• Rédaction des procès-verbaux et des rapports de suivi.<br>• Vérification et visa des attachements.<br>• Assistance aux réceptions provisoire et définitive. | FT | 1 |

## Garanties exigées

- L'originale ou la copie certifiée conforme de certificat d'agrément en cours de validité délivré par ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, dans le domaine d'activité ***(D4 et D17)***
  **Ce document doit parvenir au maitre d'ouvrage avant la date et heure limites de réception des devis.**
- Caution provisoire d'un montant de mille dirhams (1000.00 DH)**, doit être envoyée au maitre d'ouvrage dans les soixante-douze heures après la date de la confirmation du soumissionnaire invité.**

**→ Ces documents doivent parvenir via l'adresse E-mail : communeainchegag@gmail.com sous forme PDF, image …**

**→ <u>Tout concurrent ayant proposé une offre et qui ne respecte pas les exigences et les documents demandés par le maître d'ouvrage sera écarté automatiquement.</u>**

**<u>Lieu d'exécution de la prestation</u>** : Les différents douars de la commune Ain Cheggag.

**<u>Délai d'exécution de la prestation</u>** : 20 jours à partir du lendemain du jour de visa du bon de commande par les services de la trésorerie provinciale de Sefrou.

**<u>Date et heure limites de la réception des devis des concurrents</u>** : Le 24/11/2026 à 10 h 00 mn.

**<u>NB</u> : La correspondance entre le maitre d'ouvrage et l'attributaire doit être établie par E-mail.**

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : <u>www.marchespublics.gov.ma</u> ,

<u>Le président</u> :

Province de Sefrou
COMMUNE AIN CHEGGAG
Cercle Imouzzer Kandar

Le Président

BRAHIM EL AYACHI